

PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUILLET 2015

À une séance ordinaire de conseil de la Municipalité de Montcalm tenue le 13 juillet 2015, à l'Hôtel de Ville, étaient présents les Conseiller(ère)s

Denis Courte
Richard Pépin
Danielle Woolley

Richard Tees
Huguette Drouin

Formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire Steven Larose.

Hugues Jacob, directeur général et secrétaire-trésorier, était également présent.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Son Honneur le Maire Steven Larose déclare la séance ordinaire ouverte.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

15-07-118

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance du 13 juillet 2015.

- adoptée à l'unanimité par les conseillers -

3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est offerte aux citoyens présents.

4. **SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUIN 2015**

15-07-119

Le maire Steven Larose fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 8 juin 2015.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2015.

- adoptée à l'unanimité par les conseillers -

5.1 **DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 216-2005 TEL QU'AMENDÉ**

15-07-120

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par le secrétaire-trésorier en vertu du règlement no 216-2005 tel qu'amendé, au courant du mois de mai 2015, pour la somme de 3 272.97 \$.

- adoptée à l'unanimité par les conseillers -

5.2 **DÉPENSES AUTORISÉES PAR L'INSPECTEUR EN VOIRIE EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 202-2003 ET SES AMENDEMENTS**

15-07-121

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par l'inspecteur en voirie en vertu du règlement no 202-2003 et ses amendements, au courant du mois de juin 2015, pour la somme de 1 954.58 \$.

- adoptée à l'unanimité par les conseillers -

5.3 RATIFICATION DE DEPENSES D'URGENCE : REPARATION DU VEHICULE INCENDIE

15-07-122

CONSIDÉRANT que des travaux de réparation d'urgence sur le camion incendie autopompe numéro 314 ont dû être effectués;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 937 du code municipal, le maire peut décréter toute dépense qu'il juge nécessaire et octroyer tout contrat de nature à remédier à une situation d'urgence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu de ratifier la dépense eu égard aux travaux de réparation d'urgence sur le camion incendie autopompe numéro 314, pour un montant total de 6 498.19\$ taxes incluses.

- adoptée à l'unanimité par les conseillers –

5.4 ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des déboursés telle que décrite ci-dessous, soit pour un montant total de 96,2016.6 \$ et d'effectuer les paiements relatifs aux chèques nos 3962 à 4002 :

15-07-123

CH#	NOM DES COMPTES	MONTANT	RÉFÉRENCE
3955	BELL MOBILITÉ	226.49	FRAIS CELLULAIRES
3956	POSTES CANADA	482.90	FRAIS DE POSTE
3957	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	125.00	FRAIS ENREGISTREMENT PROPRIÉTÉ
3958	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE LA MARCHÉ	275.00	INSCRIPTION AU PROGRAMME DE CERTIFICATION DES RÉSEAUX PÉDESTRES QUÉBÉCOIS 2015
3959	BELL CANADA	134.06	SERVICE TÉLÉCOPIEUR
3960	HYDRO-QUÉBEC	345.82	ÉLECTRICITÉ CENTRE COMMUNAUTAIRE
3961	MINISTRE DES FINANCES	86.00	PERMIS DE RÉUNION - FAMILI-FETE
	RREMQ	1 243.64	REMISES RÉGIME DE RETRAITE JUIN
	SALAIRES VERSÉS	10 988.06	DÉPÔTS DIRECTS
	TOTAL DES DÉBOURSÉS PAYÉS EN JUIN 2015	13 906.97	
3962	BELL MOBILITÉ	38.13	FRAIS TELEAVERTISSEURS
3963	HYDRO-QUÉBEC	1 155.17	ÉLECTRICITÉ BUREAU: 177.28, CASERNE/BIBLIO: 231.98 RUE PRINCIPALE: 172.28, CENTRE COMM.: 108.22 ÉCLAIRAGE DES RUES: 465.41
3964	ÉLECTRICITÉ D'AUTO B & F INC	217.03	ESSENCE
3965	LA COOP DES FERMES DU NORD	65.79	ACCESSOIRES POUR TESTS D'EAU
3966	FÉDÉRATION QUÉ. DES MUNICIPALITÉS	36.70	FRAIS DE TRANSPORT DICOM
3967	ANDRÉ CHAREST, CPA	672.60	HONORAIRES REDDITION DE COMPTE
3968	DOMINIQUE CADIEUX	1 270.17	HONORAIRES - PROJET COOP -MAI-JUIN
3969	MRC DES LAURENTIDES	1 346.16	IMPLANTATION DU SERVICE DE TÉLÉPHONIE IP
3970	GUYLAIN CHARLEBOIS	525.00	SERVICES POUR TESTS D'EAU CC
3971	MARC MARIER	175.00	SERVICE COLLECTE D'UN CHIEN ERRANT
3972	MPMAG INC.	2 069.55	ARPENTAGE D'UNE PARTIE DU CHEMIN BEAVEN
3973	MATÉRIAUX R. MCLAUGHLIN INC.	521.50	PEINTURE ET ACCESSOIRES - VOIRIE REMPLACEMENT DE LA PORTE EXTÉRIEURE - HALTE
3974	GROUPE YVES GAGNON	17.98	TABLETTE POUR CENTRE COMMUNAUTAIRE
3975	ALARME PROVINCIALE INC.	1 211.84	SYSTÈME DE CAMÉRAS EXTÉRIEURES
3976	MEDIA TRANSCONTINENTAL S.E.N.C	293.19	AVIS PUBLIC APPEL D'OFFRES
3977	MARCHÉ SANTÉ 2000 INC	192.94	SOUS-CHAISE POUR LA BIBLIOTHÈQUE, PÉRISABLES
3978	IMPRIMERIE LÉONARD	362.17	ENVELOPPES À ENTÊTE
3979	FORMICIEL	100.03	ENVELOPPES POUR CHEQUES
3980	IMPRIMEMOI	571.59	BORNE INTERACTIVE
3981	ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE	272.49	COTISATION MEMBRE ACTIF
3982	LES ÉQUIPEMENTS CLOUTIER	363.73	INSPECTION DES VÉHICULES INCENDIE
3983	MAXI-MÉTAL INC	34.49	LENTILLES POUR LUMIÈRE - VÉHICULE INCENDIE
3984	SABIN PROVOST MÉCANIQUE	603.62	SERVICES MÉCANIQUES - VÉHICULES INCENDIE
3985	GUY BAUDET	525.46	REMB. TAXES - DOSSIER 88-90 RUE PRINCIPALE
3986	LES SERRES D'ARUNDEL S.E.N.C.	536.81	FLEURS ET TERRE

3987	MB REFRIGÉRATION	181.06	ENTRETIEN DU SYSTÈME DE VENTILATION AU CC
3988	LES ENTREPRISES BOURGET INC	1 170.30	ABAT-POUSSIÈRE - CH. LAC-VERDURE NORD
3989	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	1 954.58	NIVELAGE SECTEUR SUD ET LAC VERDURE
3990	HUGUES JACOB	482.00	FRAIS DE DÉPLACEMENT - CONGRÈS DES D.G
3991	LUCIE CÔTÉ	197.68	FRAIS DE DÉPLACEMENT JAN À JUIN: 139.73 \$
			REMB. MEDIAPOST POUR BULLETINS: 57.95 \$
3992	ALEXANDRE LARRIVÉE-PLANTE	1 353.26	FRAIS DE DÉPLACEMENT (INCLUANT FORMATION):1091.97
			REMB. PÉRISABLE
			BOTTES DE TRAVAIL CSST (229.94\$)
3993	HUGUETTE DROUIN	71.33	FRAIS DE DÉPLACEMENT: 50.85 \$
			PÉRISABLES POUR RENCONTRE: 20.48 \$
3994	PETITE CAISSE LUCIE CÔTÉ	170.50	DÉPENSES DE LA PETITE CAISSE
			ARGENT COMPTANT POUR FAMILI-FÊTE:
3995	DIANE FORTIER	34.48	ACHAT D'UNE JARDINIÈRE
3996	GESTION U.H.T.M. INC	43 594.61	CONTRAT AGRANDISSEMENT CENTRE COMM: 40,704.26
			TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES: 2890.35
	CHÈQUES NOS 3997-3998 ET 3999 ANNULÉS		
4000	LES SERVICES D'ENTRETIEN ST-JOVITE 1987 INC	6 498.19	ENTRETIEN DU CAMION INCENDIE
4001	MUNICIPALITÉ DU CANTON D'ARUNDEL	3 888.00	PREMIERS RÉPONDANTS - 3E VERSEMENT
4002	PRODUCTIONS ROYAL PYROTECHNIE INC	3 500.00	SPECTACLE DE FEUX D'ARTIFICE
	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	4 029.92	REMISES CONTRIBUTION GOUV. JUIN
	AGENCE DU REVENU DU CANADA	1 994.58	REMISES CONTRIBUTION GOUV. JUIN
	TOTAL À PAYER	82 299.63	

- adoptée à l'unanimité par les conseillers –

5.5 **ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE JUIN 2015**

15-07-124

Il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité d'adopter l'état des revenus et des dépenses pour le mois de juin 2015.

- adoptée à l'unanimité par les conseillers

5.6 **FAMILI-FÊTE – AUTORISATION DE DÉPENSES ET DE PAIEMENT**

15-07-125

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'autoriser les dépenses afférentes à la Famili-Fête du 1^{er} août prochain et d'en effectuer le paiement.

- adoptée à l'unanimité par les conseillers –

5.7 **MANDAT AU PROCUREUR DANS LE DOSSIER DE LA COUR SUPÉRIEURE NO 700-36-001135-150**

15-07-126

CONSIDÉRANT que le 12 juin 2015, un avis d'appel a été signifié à nos procureurs de la cour de Ste-Agathe-des-Monts, relativement au dossier de vitesse sur la Route du Lac-Rond Nord, numéro 700-36-001135-150 ;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 7 de l'entente intervenue entre la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et les municipalités environnantes, la Municipalité de Montcalm doit assumer les frais engendrés par les coûts de l'appel des dossiers tels que signifié ;

« Les municipalités parties à l'entente seront responsables des frais et honoraires engendrés par les procédures des jugements portés en appel les concernant ».

CONSIDÉRANT que l'avis d'appel était présentable une première fois le 17 juin au Palais de justice de St-Jérôme et que notre procureur s'est présenté afin de représenter les intérêts de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu

de mandater Me Robert Déziel afin de représenter la Municipalité de Montcalm dans le cadre du dossier numéro 700-36-001135-150, ayant été porté en appel.

- adoptée à l'unanimité par les conseillers –

5.8. **DÉPÔT DU RAPPORT SUR LES INDICATEURS DE GESTION**

Le rapport sur les indicateurs de gestion 2014 est déposé au conseil.

6. **COMPTE-RENDU MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS**

Denis Courte, conseiller responsable de la voirie, annonce le début des travaux sur nos chemins sous peu. Relativement à la Famili-fête 2015, il mentionne que le comité organisateur est sur ses derniers préparatifs et que les citoyens pourront compter sur plusieurs nouveautés cette année.

Richard Pépin, conseiller responsable de la revitalisation du village et de la sécurité publique, rapporte qu'il participera à une rencontre sur la circulation de VTT et 4X4 en terres publiques avec les différents intervenants impliqués.

Danielle Woolley, conseillère responsable des aînés, mentionne qu'elle représentera, en compagnie des responsables de l'Association du Lac Munich, les résidents des Lacs Munich et Charest lors de la rencontre prévue relativement aux coupes forestières du secteur du Mont Buck. Elle s'assurera de bien communiquer les préoccupations des citoyens et que les mesures d'harmonisation seront prises conformément aux coupes prévues dès la mi-septembre jusqu'à la période des fêtes.

Huguette Drouin, conseillère responsable de la bibliothèque et de la culture, se dit satisfaite du dernier événement en culture, spécialement l'atelier «Je participe» dont quelques citoyens ont participé et se sont vus ravis. Elle conclut en annonçant une saison automnale à venir en culture haute en couleur !

Richard Tees, conseiller responsable de l'environnement, mentionne au même titre que Monsieur Pépin, qu'il assistera à titre de responsable en environnement, à la rencontre prochainement, portant sur la circulation en VTT et 4X4 sur les terres publiques. De plus, il ajoute que la municipalité a dû intervenir dernièrement, avec les autorisations nécessaires, au trappage d'un castor, en amont du lac Richer, lequel provoquait un bassin d'eau important. Une brèche a été également provoquée afin que ledit bassin puisse se résorber.

Steven Larose, maire, annonce plusieurs primeurs :

- Le député nous offre exceptionnellement cette année, une contribution de 1000\$ pour notre famili-fête.
- La scierie Carrière contribuera au succès des feux d'artifices déjà hauts en couleurs!
- Le 13 août prochain, Héma-Québec tiendra une collecte de sang annuelle au centre communautaire de Montcalm.
- Le nouvel horaire et nouveau parcours d'autobus entre Mont-tremblant et Saint-Sauveur débiteront dès le mois d'août! Il espère une grande participation afin que ce nouveau service puisse demeurer dans notre belle région.
- L'appel d'offres relatif au nouveau contrat de collecte d'ordures sur le territoire est bien lancé par la MRC des Laurentides et les soumissionnaires ont jusqu'au début août pour appliquer. Il ajoute que les citoyens doivent se préparer à la venue de la troisième voie, soit la collecte de compostage qui vient d'une directive provinciale, objectif fixé pour 2020. La MRC des Pays-d'en-Haut qui compte déjà 9 municipalités impliquées sur 10, est déjà très avancée dans cette voie.
- Il rappelle que les citoyens ont jusqu'au 4 août, 15h afin d'appliquer pour l'achat de la propriété située au 249 chemin du Lac-du-Brochet. Le montant de départ est fixé à 17 125\$.
- La réorganisation en incendie prend forme! Seulement la municipalité de Val-des-Lacs se refuse au projet pour la régie du sud.

Pour la régie du Nord, il ne reste qu'aux municipalités de Labelle, Lac Supérieur et La Minerve à se prononcer, mais il reste confiant à ce que lesdites municipalités adhèrent.

7. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

7.1 OCTROI DE CONTRAT POUR TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES SUR CERTAINS TRONÇONS DE CHEMINS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ 2014-2015)

15-07-127

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), la municipalité de Montcalm a lancé un appel d'offres afin de réaliser des travaux d'infrastructures sur certains tronçons de chemins dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2015) ;

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres public relatif auxdits travaux, 2 soumissions ont été reçues dans les délais impartis;

CONSIDÉRANT QUE les montants des soumissions sont les suivants (taxes incluses) :

- | | |
|---------------------------------------|---------------|
| 1. David Riddell Excavation | 200 679.10 \$ |
| 2. Gilbert P. Miller & Fils Inc. | 137 440.53 \$ |

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire, Gilbert P. Miller & Fils Inc., répond aux exigences sur la conformité et les conditions d'accomplissement du contrat concerné;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat pour les travaux d'infrastructures sur certains tronçons de chemins dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2015) à Gilbert P. Miller & Fils Inc. ayant son siège social au 90, chemin du Village, Arundel (Québec), au montant de 137 440.53 \$ taxes incluses.

- adoptée à l'unanimité par les conseillers –

7.2 APPEL D'OFFRES POUR TRAVAUX D'ASPHALTAGE SUR UN TRONÇON DU CHEMIN DU LAC-DES-PINS SUD

15-07-128

CONSIDÉRANT QU'UN montant de 35 000\$ est accordé à la municipalité dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la Conseillère Huguette Drouin, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité de procéder à un appel d'offres par voie d'invitations écrites relativement au pavage d'un tronçon chemin du Lac-des-Pins Sud.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

7.3 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 314-2015 RELATIF À LA CIRCULATION DES VÉHICULES LOURDS SUR LE CHEMIN DU LAC-BEAVEN

Avis de motion est donné par Monsieur le Conseiller Denis Courte, qu'à une séance subséquente du conseil, sera présenté pour adoption le règlement numéro 314-2015 relatif à la circulation des véhicules lourds sur le chemin du Lac-Beaven

7.4 RÉSOLUTION D'APPUI AUX MUNICIPALITÉS DU CANTON D'ARUNDEL ET DU CANTON DE HARRINGTON RELATIF À LA CIRCULATION DES VÉHICULES LOURDS SUR LE CHEMIN DU LAC-BEAVEN

15-07-129

CONSIDÉRANT QUE le conseil des municipalités du Canton d'Arundel et du Canton de Harrington étudient la possibilité de limiter la circulation des véhicules lourds sur le chemin du Lac-Beaven par voie de règlement à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE la gestion du chemin du Lac-Beaven est partagée entre les municipalités du Canton d'Arundel, de Montcalm et du Canton de Harrington;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, la Municipalité de Montcalm a donné un avis de motion du règlement numéro 314-2015 relatif à la circulation des véhicules lourds sur le chemin du Lac-Beaven / Montcalm

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Montcalm offre son appui aux Municipalités du Canton d'Arundel et du Canton de Harrington afin de limiter la circulation des véhicules lourds sur le chemin du Lac Beaven.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

7.5 **MANDAT D'ANALYSES POUR L'AMIANTE EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL (C. S-2.1, R. 13) (RSST) À LA SECTION IX.I, « DISPOSITIONS SUR LA GESTION SÉCURITAIRE DE L'AMIANTE »**

15-07-130

CONSIDÉRANT qu'en vertu du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (c. S-2.1, r. 13) (RSST) à la section IX.I, « Dispositions sur la gestion sécuritaire de l'amiante », la municipalité est soumise à faire inspecter ses bâtiments construits avant le 20 mai 1999 pour localiser les calorifuges contenant de l'amiante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité de mandater la firme SLE Environnement afin de procéder aux analyses des calorifuges contenant de l'amiante au montant de 1 699 \$, plus taxes.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

8 **LOISIRS ET CULTURE**

8.1 **PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE**

15-07-131

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Municipalité de Montcalm et de la qualité de vie de ses citoyens ;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société ;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Montcalm a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle ;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture ;

ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la Conseillère Huguette Drouin, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu

QUE la Municipalité de Montcalm, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

9. **SERVICE INCENDIE ET SERVICE PUBLIC**

9.1 **FORMATION VAD / POMPIERS À TEMPS PARTIEL**

15-07-132

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité d'autoriser la formation VAD «Vérification avant départ», pour dix (10) pompiers à temps partiels incluant les frais suivants :

- inscription au coût de 50 \$ par pompier
- repas et frais de déplacement sur présentation de pièces justificatives

- adoptée à l'unanimité des conseillers présents –

10. **VARIA**

Aucun nouveau sujet

11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une 2^e période de questions est offerte aux citoyens présents.

12. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

15-07-133

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité de clore la séance.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

Je, Steven Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 152 (2) du Code municipal.

Steven Larose, maire

Hugues Jacob, directeur général
et secrétaire-trésorier